

## ACTION URGENTE

EXTERNE/ÉF/11 – 11/970105 – MDE 15/06/97

Réf.letion complémentaire (4) sur 11/96/96 (MDE 15/25/96, 4 avril 1996) et suivantes (MDE 15/53/96 du 15 mai 1996 ; MDE 15/76/96 du 21 novembre 1996 et MDE 15/05/97 du 10 février 1997)

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

### TORTURE / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

AUTORITÉ PALESTINIENNE

Jaek Nazzal, laborantin

---

Londres, le 12 février 1997

Amnesty International a appris que Jaek Nazzal, incarcéré à la prison centrale de Ramallah, avait été libéré le 11 février 1997.

Aucune action n'est désormais nécessaire. Merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,*

*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.*

*La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*